ÉLECTIONS LOCALES :
du 3 au 10 Décembre,
CCP des contractuels de l'ENTPE

Du 3 au 10 décembre, tous les personnels contractuels (CDD ou CDI de l'Ecole) présents depuis plus de 2 mois, ainsi que tous les fonctionnaires en détachement entrant à l'ENTPE sont invités à voter *électroniquement* pour élire les organisations syndicales qui les représenteront à la Commission Consultative Paritaire de l'ENTPE.

Le suivi de la carrière des personnels contractuels se fait en CCP

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

Elle s'occupe :

- des licenciements à l'expiration d'une période d'essai, et des sanctions disciplinaires (autres qu'un avertissement ou un blâme),
- des **questions individuelles** (mobilité, promotions, et toute question individuelle),
- Enfin, elle peut traiter des conditions générales d'emploi des contractuels.

S'agissant d'un organe paritaire, la CCP comporte, en nombre égal, des représentants de l'administration et des représentants du personnel. A l'ENTPE, elle comprend 2 membres titulaires et 2 membres suppléants qui sont désignés par les organisations syndicales au vu des suffrages exprimés.
Le mandat de la CCP est de quatre ans. Elle se réunit au moins une fois par an.

IL EST IMPORTANT DE VOTER
POUR DONNER DU POIDS À VOS REPRÉSENTANTS

Du 3 au 10 décembre 2026 VOTEZ FSU-CGT

Pourquoi voter pour la liste "Union FSU - CGT" ?

Après une période marquée par des avancées concernant la situation des personnels contractuels (CDIsation, mise en place d'un cadre d'emploi pour les enseignant·es - chercheur·es recruté·es dans le cadre du Bachelor), les années à venir sont plus incertaines. Le resserement des contraintes relatives au plafond d'emploi et la réduction des marges de manoeuvre pour assurer un véritable déroulement de carrière à ces personnels sont d'ores et déjà imposées à l'école par sa tutelle.

Forts de leur connaissance des mécanismes de gestion des personnels contractuels, les syndicats FSU et CGT, continueront à oeuvrer **localement *et* nationalement** pour **garantir un juste traitement à ces personnels**, prenant en compte la spécificité de leur situation : précarité, carrières fragmentées, modalités de calcul de la retraite, etc.

Voilà pourquoi nous plaidons pour une remise à plat des grilles d'embauche, la mise en place de recrutements sans concours pour les catégories C (3 recrutements obtenus à l'école grâce à l'action de nos syndicats par le passé), la CDIsation des contractuel·les exerçant des fonctions pérennes, et la création d'un cadre d'emploi pour TOUS les personnels contractuels (à l'instar de ce qui a été fait pour les enseignant·es - chercheur·es du Bachelor).

Dans cette optique, nous nous opposons aux primes calées sur celles des fonctionnaires car elles ne sont réservées qu'à certain·es contractuel·les, n'offrent aucune garantie de pérennité, accentuent encore les inégalités salariales entre les catégories de personnels...

Comment voter ?

Le vote est intégralement électronique. Vous avez reçu vers mi-octobre un mail de **MTEA via Voxaly** pour activer votre compte électeur.

Si vous n'avez rien reçu, contactez-nous :
FSU.syndicat@entpe.fr
ou
Cgt.Syndicat@entpe.fr

Assurez-vous dès aujourd'hui que votre compte existe bien !